

Le droit du licenciement

Stage AFIP – 20-24 nov. 2024

Responsables du stage : Nicole MAGGI-GERMAIN, Christophe VIGNEAU (ISST – Université Paris I) et Gérard HINAUX (CGT-FO)

	Lundi 20 nov. 2024	Mardi 21 nov. 2024	Mercredi 22 nov. 2024	Jeudi 23 nov. 2024	Vendredi 24 nov. 2024
09 h 00	Présentation de l'ISST, de la session & tour de table Nicole MAGGI-GERMAIN Christophe VIGNEAU Juristes, (ISST) Gérard HINAUX (CGT-FO) <hr/> L'évolution des licenciements. Analyse et mise en perspective et sociologique Mélanie Guyonvarc'h, Sociologue, Univ. Evry Val d'Essonne / Centre Pierre Naville	SUITE Nicole MAGGI-GERMAIN	La sanction du licenciement sans cause réelle et sérieuse et nul Christophe VIGNEAU	Charge et modes de preuve Christophe VIGNEAU	Restitution des travaux de groupes Nicole MAGGI-GERMAIN Christophe VIGNEAU Juristes, (ISST) Gérard HINAUX (CGT-FO)
12 h 30					
14h	La qualification du licenciement et sa justification. Les différents motifs de licenciement et la cause réelle et sérieuse Nicole MAGGI-GERMAIN	SUITE Nicole MAGGI-GERMAIN <hr/> Le raisonnement juridique Nicole MAGGI-GERMAIN	Travaux de groupes : La rédaction de jugement Nicole MAGGI-GERMAIN Christophe VIGNEAU Juristes, (ISST) Gérard HINAUX (CGT-FO)	Travaux de groupes : La rédaction de jugement Nicole MAGGI-GERMAIN Christophe VIGNEAU Juristes, (ISST) Gérard HINAUX (CGT-FO)	Bilan de la session FIN 15 H
17 h 30					

PRÉSENTATION DE LA SESSION

Public :

Stage à destination des conseillers prud'hommes. La moitié environ sera composée de nouveaux mandats nommés en janvier 2023. Les CPH sont issus des différentes sections.

Objectifs :

Travailler, en alternant intervention de spécialistes et travaux de groupes, sur une analyse des règles juridiques mobilisables dans le cadre du contentieux du licenciement ; travailler sur des notions de base telles que la cause réelle et sérieuse, les causes de nullité tout en livrant aux conseillers prud'hommes des clés de compréhension et d'analyse d'évolutions plus globales. L'accent sera mis sur un travail autour de la méthodologie (recherche juridique ; recherche documentaire ; lecture d'arrêtés de la cour de cassation ; rédaction de jugements).

Thématiques

Lundi :

- ✓ Matin : l'accueil des participants sera suivi d'une présentation de l'ISST et de la session. Suivra un tour de table durant lequel les stagiaires se présenteront et formuleront leurs attentes au regard de la formation.
Une intervention réalisée par un sociologue permettra d'introduire le thème en mettant le thème du licenciement en perspective avec des évolutions plus globales.
- ✓ Après-midi : seront abordés les thèmes de la qualification du licenciement et de sa justification. Comment le droit classe-t-il les différents motifs de licenciements ? Comment se construit la notion de cause réelle et sérieuse qui permet de fonder la validité du licenciement ?

Mardi :

- ✓ Matin : poursuite de l'intervention du lundi après-midi.
- ✓ Après-midi la demi-journée sera consacrée à la recherche juridique et documentaire ainsi qu'au raisonnement juridique. Il s'agit de familiariser les stagiaires avec les différentes sources du droit, tant au niveau de leurs accès que de leur compréhension. Le travail sur la réduction de jugement doit permettre aux stagiaires de mieux formaliser leurs idées et construire un raisonnement.

Mercredi :

- ✓ Matin : La matinée sera consacrée aux sanctions susceptibles d'être prononcées par le juge en cas de licenciement injustifié.
- ✓ Après-midi : les travaux de groupe seront organisés autour de la rédaction de jugements à partir d'un dossier qui sera fourni aux stagiaires.

Jeudi :

- ✓ Matin : La matinée sera consacrée à l'examen des règles en matière de charge et de modes de preuve. Le thème sera également l'occasion d'étudier l'émergence du droit à la preuve.

- ✓ Après-midi : suite des travaux de groupes sur la rédaction de jugement

Vendredi :

- ✓ Matin : la demi-journée sera organisée autour de la restitution des travaux de groupes sur la rédaction de jugement
- ✓ Après-midi : bilan de la session

FIN DE LA SESSION : 15 h